

Partenaires divers – buts communs

Systèmes de formation dans les cantons

Conformément au fonctionnement fédéral de la Suisse, chacun des 26 cantons a sa propre politique de formation. Il existe en conséquence dans chaque canton un concept ICT pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'école¹. Ces 26 concepts ne diffèrent toutefois pas fondamentalement les uns des autres. Les attentes communes sont:

- La formation et la formation continue aux ICT du corps enseignant;
- La formation des formateurs de formateurs en ICT;
- L'équipement des écoles de l'infrastructure requise;
- Les contenus d'enseignement et d'apprentissage;
- L'intégration des ICT dans les plans d'études.

Centres ICT dans les cantons

Les centres ICT cantonaux assument une tâche active et centrale dans la mise en application². Ils se composent d'enseignantes et d'enseignants expérimentés en matière de ICT ainsi que d'experts, par exemple en infrastructure ou en enseignement aux médias. Généralement, ces centres de compétence sont reliés à une institution éducative plus grande (par exemple une Haute école pédagogique) ou agissent en tant que centres de prestations cantonaux.

Les cantons ne disposant pas de leur propre centre ont recours aux services de cantons plus grands. Ceux-ci disposent souvent de plusieurs centres qui s'occupent de façon ciblée des attentes de degrés scolaires précis.

Le développement accéléré de la technique d'une part et la discussion autour de «Use ICT to teach and to learn» d'autre part posent des exigences élevées aux centres ICT cantonaux. Ils sont autant que possible dotés en personnel supplémentaire, mais les moyens financiers sont souvent limités.

On a récemment observé un accroissement de l'intérêt pour la coopération intercantonale et pour le développement de synergies. L'initiative Partenariat Public Privé – L'école sur le net (PPP-ésn) a donné à cet égard une impulsion importante. Les cantons bénéficient mutuellement des expériences acquises dans des projets ICT. C'est pourquoi les projets intercantonaux sont particulièrement soutenus par la «Loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles».

Hautes écoles pédagogiques

En coordination avec les Hautes écoles pédagogiques et d'autres institutions de formation et de formation continue sont développés dans le domaine des ICT des cours de formation et de formation continue pour le corps enseignant. La planification, la coordination et la réalisation de la formation de formateurs qui à leur tour forment des enseignantes et des enseignants constituent actuellement un élément central dans le travail avec les ICT. Dans les cercles spécialisés, de tels cours sont connus sous le nom de projets F3 (Formation

des Formateurs de Formateurs)³.

A l'avenir, des Hautes écoles pédagogiques joueront un rôle important en ce qui concerne les questions liées au développement des ICT dans l'enseignement, par exemple en intégrant des projets F3 dans leurs activités ou en se consacrant à la recherche en pédagogie et didactique.

Instituts universitaires

Des instituts universitaires et d'autres institutions de formation supérieures accompagnent et évaluent déjà des projets sur mandat des cantons ou en réalisent eux-mêmes. La coordination entre la recherche et la pratique doit être renforcée dans le futur.

CDIP

Au niveau suisse, les cantons sont représentés par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dans les commissions les plus importantes, par exemple la Task Force ICT et Formation. Dans le cadre du programme d'activités de la CDIP, l'intégration des ICT dans l'enseignement occupe une place majeure:

- Conjointement avec l'OFFT, la CDIP mène le projet «Le Serveur suisse de l'éducation» (SSE);
- Elle accompagne l'application du plan d'action pour la formation et la formation continue du corps enseignant;
- Avec l'aide de la Confédération, elle crée pour la durée de l'initiative PPP-ésn (1^{er} août 2002 – 31 juillet 2007) un centre intercantonal de coordination qui soutient les cantons dans leurs projets de formation et de formation continue;
- En février 2004, elle publie à l'attention des cantons des recommandations pour la formation de base et la formation continue du corps enseignant;
- Dans le cadre de la Task Force ICT et Formation, un plan d'action pour les contenus électroniques d'enseignement et d'apprentissage est en préparation: identification des besoins et des priorités et définition des mesures à appliquer. Dans ce contexte, la question d'un label de qualité est examinée.

Les quatre conférences régionales de la CDIP (CIIP, NWEDK, BKZ et EDK-Ost) se préoccupent également du thème des ICT. Elles coordonnent les activités régionales et cultivent les échanges intercantonaux.

www.cdip.ch

Communes

Les communes financent l'équipement de leurs écoles avec ou sans soutien partiel du canton. Elles s'appuient sur les recommandations cantonales ou ébauchent leurs propres concepts, souvent en coordination avec des enseignantes et enseignants de la commune. Les moyens mis en place pour l'encouragement de l'intégration des ICT dans l'enseignement varient d'une commune à l'autre.

Economie privée

Le CTIE s'engage depuis 1994 auprès des fournisseurs de logiciels, matériel, accessoires et prestations afin de négocier des produits meilleur marché pour les écoles publiques (www.educashop.ch). Des conventions-cadres avec ces entreprises privées permettent en outre l'achat de licences à des prix fortement réduits. Grâce à l'initiative PPP-ésn existent depuis fin 2001 sous forme de partenariat des conventions-cadres avec six partenaires renommés de l'économie. A lui seul, Swisscom investit actuellement, selon ses propres indications, plus de 25 millions de francs par année dans la formation avec son initiative «Internet à l'école». Jusqu'à fin 2003, l'entreprise a fourni gratuitement l'accès à Internet à plus de 2600 écoles. Si fin 2006 toutes les écoles suisses sont sur Internet, l'engagement annuel de Swisscom se sera élevé à environ 50 millions de francs. Mais les investissements en matériel, logiciels et prestations de Apple, Cisco, Dell, IBM et Sun se situent également à un niveau élevé, ce qui montre que les buts de l'initiative sont partagés par tous les partenaires (cf. chapitre Infrastructure).
www.ecolesurlenet.ch

Offices fédéraux

Ce sont surtout l'OFFT, l'OFES et l'OFS qui jouent un rôle direct pour le Serveur suisse de l'éducation et les développements actuels dans le domaine des ICT. L'OFCOM s'engage de façon indirecte.

OFFT

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) s'engage en particulier pour les attentes de la formation professionnelle, qui est de la responsabilité de la Confédération. L'OFFT dirige l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISPFP), qui en tant que haute école a le mandat d'assurer la formation et la formation continue des responsables de la formation professionnelle. L'ISPFP a trois sièges: Lausanne, Lugano et Zollikofen.

De 2001 à 2004, l'ISPFP mène le projet ICT.SIBP-ISPFP. Ce projet se compose de différents projets partiels traitant de l'intégration des ICT dans la formation professionnelle.
www.ict.sibp-ispfp.ch

Pour la durée de l'initiative PPP-ésn, l'OFFT s'engage, dans le cadre de la «Loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles»⁴, à ce que des projets dans le domaine de la formation et de la formation continue du corps enseignant de tous les degrés scolaires puissent être soutenus dans les écoles. La loi entre en vigueur le 1^{er} août 2002 selon l'ordonnance sur l'encouragement de l'utilisation des ICT dans les écoles. Elle prévoit d'accorder aux cantons des contributions pour l'application des mesures suivantes aux degrés primaire et secondaire:

- Formation et formation continue d'enseignantes et d'enseignants comme formateurs d'autres membres du corps enseignant à l'utilisation des ICT;

- Développement et réalisation de modules pour la formation et la formation continue du corps enseignant à l'utilisation des ICT;
- Transmission de modules de formation et de formation continue ainsi que leur acquisition et leur adaptation aux besoins cantonaux;
- Conseil pédagogique et didactique et soutien du corps enseignant pour l'utilisation des ICT dans l'enseignement.

Le Parlement a initialement octroyé 100 millions de francs pour l'application de cette loi. Pendant la session d'automne 2003, le crédit cadre originel a toutefois été réduit d'environ deux tiers.

Entre le 1^{er} août 2002 et le 31 décembre 2003, la Confédération a subventionné 31 projets. Huit autres projets encourageant l'utilisation judicieuse des ICT dans l'enseignement bénéficient en 2004 d'un soutien financier.
www.ecolesurlenet.ch

L'OFFT mène conjointement avec la CDIP le projet «Le Serveur suisse de l'éducation» (www.educa.ch).

L'«Arrêté fédéral sur les places d'apprentissage 2» (APA2) inclut l'encouragement par la Confédération de l'usage des ICT dans la formation professionnelle. Il s'agit d'un crédit dont bénéficient des projets cantonaux et nationaux pour la période 2000-2003.

L'étude d'une entreprise de recherche et de conseil décrit en juillet 2002 l'apport de l'APA2 aux ICT et présente les premiers résultats de son évaluation.
www.apa2.ch
www.bbt.admin.ch

OFES

Conjointement avec l'OFFT, l'OFES assume le projet «Campus Virtuel Suisse». Ce programme concerne le degré supérieur et entend encourager l'utilisation des ICT dans l'enseignement des Hautes écoles. Jusqu'à fin 2003, la Conférence universitaire suisse (CUS) a été responsable de l'application des mesures, de la coordination des projets et de l'attribution des crédits. La Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) en est responsable depuis janvier 2004.
www.virtualcampus.ch

Par la participation à des projets européens, la Suisse est depuis longtemps active sur le plan international dans le domaine ICT et formation. L'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) est avant tout compétent pour l'enseignement supérieur. Il permet toutefois aussi d'entretenir des relations et des formes de coopération internationales dans le domaine des ICT à l'école obligatoire et au secondaire II.
www.bbw.admin.ch

OFS

En 2002, l'Office fédéral de la statistique OFS publie une étude détaillée relative à l'introduction en classe de l'ordinateur et d'Internet, étude qui livre des résultats valables pour toute la Suisse sur l'infrastructure ICT et sur l'utilisation des ICT dans le domaine de la scolarité obligatoire: «Les technologies de l'information et de la communication dans la scolarité obligatoire en Suisse»⁵. Des enquêtes régulières sont prévues.

www.statistik.admin.ch

OFCOM

L'Office fédéral de la communication (OFCOM) dirige le «Comité interdépartemental de la Société de l'Information (CISI)» de la Confédération et gère le secrétariat du «Groupe de coordination Société de l'information (GCSI)». Le groupe suit toutes les activités liées aux ICT en Suisse, y compris en matière de formation. Le CISI publie chaque année un rapport.

www.isps.ch

Les quatre offices fédéraux sont représentés dans la Task Force ICT et Formation, comité de coordination de la Confédération et des cantons.

www.ofcom.ch

Task Force ICT et Formation

Représentantes et représentants de la Confédération et des cantons se sont associés en septembre 2000 à l'initiative de la CDIP dans une Task Force ICT et Formation. Les membres se fixent le but de contribuer à l'assurance d'un développement cohérent et durable des ICT à l'école obligatoire et dans les écoles du secondaire II, et ce en mettant à la disposition des organes politiques des aides à la décision, en planifiant des mesures et en donnant des impulsions d'application. C'est ainsi qu'on a été lancés, respectivement en mai 2001 et début 2004, le «Plan d'action pour la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants en ICT»⁶ et les «Recommandations relatives à la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II dans le domaine ICT» de la CDIP. La coopération des membres en 2001 a contribué de façon essentielle à la genèse de la «Loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles».

Actuellement, la Task Force ICT et Formation s'occupe principalement du développement de stratégies pour l'intégration judicieuse des ICT et de la thématique de l'accès aux contenus électroniques pour l'enseignement ainsi que de l'utilisation et de la production de ceux-ci (cf. chapitre Contenus électroniques d'enseignement et d'apprentissage).

www.ecolesurlenet.ch

La Task Force siège deux à trois fois par année. Le centre de réalisation est dirigé par le Centre suisse des technolo-

gies de l'information dans l'enseignement (CTIE).

Sont en 2003 représentés dans la Task Force l'OFFT, l'OFES, l'OFCOM, l'OFS, le SER et le LCH, la FSI ainsi que la CDIP (présidence) et le CTIE.

SER / LCH

Le comité directeur du Syndicat des enseignantes et enseignants romands (SER) et du Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer (LCH) s'engage depuis de nombreuses années pour le dossier ICT et formation et pour les aspirations du corps enseignant dans ce domaine. Des membres du SER et du LCH sont ainsi des partenaires à part entière dans la Task Force ICT et Formation et régulièrement représentés dans différents groupes suprarégionaux de travail et d'experts.

www.le-ser.ch / www.lch.ch

FSI

La Fédération Suisse des Organisations d'Informatique FSI est la fédération des associations professionnelles suisses dans le domaine de l'informatique. Elle réunit diverses organisations membres et représente leurs intérêts communs aux plans national et international. La représentation de ces intérêts communs est particulièrement importante dans le paysage de la formation professionnelle suisse. La FSI est également membre de la Task Force ICT et Formation.

www.svifsi.ch

CTIE

Le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) est établi auprès de educa.ch, l'Institut suisse des médias pour la formation et la culture. Il mène et coordonne sur mandat de la Confédération (OFFT, OFES) et de la CDIP des projets et des activités au niveau suisse. Les responsables de l'éducation de l'école obligatoire et du secondaire II constituent son public cible.

Il encourage l'échange d'informations entre les responsables de l'éducation et entretient en particulier des contacts étroits avec les centres de compétence ICT cantonaux et avec les institutions de formation et de formation continue.

Relèvent de ses activités le Centre de réalisation de l'initiative PPP-ésn, la direction du projet Serveur suisse de l'éducation, la coordination du projet orientation.ch ainsi que la conduite du Bureau intercantonal de coordination de la CDIP et celle d'un domaine Formation professionnelle. Spécialement pour les écoles suisses, le CTIE négocie avec des prestataires privés des conventions-cadres et des prestations de services pour le matériel et le logiciel (educashop.ch).

Sur mandat de l'OFES, le CTIE coordonne la participation de la Suisse au European Schoolnet EUN et représente les intérêts de la Suisse dans le domaine ICT et formation dans des instances internationales telles que l'OCDE.

Sur la base d'un contrat de prestations entre le Centre suisse de pédagogie spécialisée CSPS et le CTIE, des développements sont menés et documentés, des conseils offerts, des activités stimulées et des informations mises à disposition sur le thème ICT et pédagogie spécialisée. Les multiples possibilités qu'offrent les ICT aux handicapés sont de plus en plus reconnues et utilisées, qu'il s'agisse d'un handicap physique ou mental.

www.ctie.ch

Informations complémentaires sous
www.ictpublication.educa.ch

Indications des sources

- ¹ Concepts ICT des cantons. Exemples sur: www.ictpublication.educa.ch
- ² Liste des centres de compétence ICT: www.educa.ch
- ³ Davantage sur les projets F3: www.ecolesurlenet.ch
- ⁴ Loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles du 14 décembre 2001
www.bbt.admin.ch
- ⁵ Niederer R., Greiwe S., Pakoci D., Aegerter V.: Les technologies de l'information et de la communication dans la scolarité obligatoire en Suisse. Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2002
www.bfs.admin.ch
- ⁶ Plan d'action pour la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants dans le domaine des ICT. Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement CTIE, Berne, mai 2001 www.ctie.ch
- ⁷ Manifest des LCH und des SER für eine Integration der ICT an allen öffentlichen Schulen in der Schweiz. Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz LCH, November 1999
www.le-ser.ch, www.lch.ch